Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20210617-2021091-DE
le 17/06/2021

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2021091 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/06/2021

Objet : création de 12 postes de non titulaires pour la période estivale

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel contractuel

Date de télétransmission : 21/06/2021 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2021-091-21062021143937.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20210617-2021091-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 21/06/2021

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20210617-2021091-DE
le 17/06/2021

Sapeurs-pompiers
Haute-Garonne

DÉLIBÉRATION N° 2021-091

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 17 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, au jour du dix-sept juin à quinze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Jean-Louis LLORCA en date du 10 juin 2021.

Etaient présents : LLORCA Jean-Louis, DENOUVION Victor, BOUCHE Joël, BAYLAC Sandrine

Etaient excusés : SIMION Arnaud

OBJET : **CRÉATION DE 12 POSTES DE NON TITULAIRES POUR LA PÉRIODE ESTIVALE**

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité technique réuni en date du 8 juin 2021.

Dans le cadre du 2° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, afin de permettre l'accueil ponctuel de douze agents non titulaires en renfort des services durant la période estivale, il est proposé de créer :

- 12 emplois à temps complet du grade d'adjoint administratif.

Ces agents seront engagés pour une période de 1 mois non renouvelable et percevront la rémunération afférente au 1er échelon de l'échelle indiciaire applicable au grade.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ENTENDU le rapport du président,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du bureau du conseil d'administration, **à l'unanimité**,

21 JUIN 2021

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 00 • 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20210617-2021091-DE
le 17/06/2021

APPROUVENT la création de 12 postes de non titulaires pour la période estivale.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Jean-Louis LLORCA

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le 21 JUIN 2021, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 00 • 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex